

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 031-243100138-20260428-BUDGETSIVOM2026-BF

## DEPARTEMENT DE LA HAUTE GARONNE

Syndicat Intercommunal A Vocation Multiple De Montesquieu-Volvestre  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL

Séance du 28 avril 2026

Délibération 03 - 04 -2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit du mois d'avril à dix-huit heures, le Comité Syndical du S.I.V.O.M., régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Montesquieu-Volvestre, sous la présidence de Monsieur Guy BARTHET.

**Date de convocation :** 21 avril 2026

**Présents :** O.ANGER ; C.ANGLADE ; G.BARTHET ; L.BLANC ; A.LABORDE ; L.LASSALLE ; P.PEDUSSAULT ; O.RIZZOLA ; C.ROUSSEL-LOPEZ ; D.SOULA ; P.VALS.

**Conseillers suppléants représentants leurs conseillers absents :** C.BUC ; P.LACAZE.

**Absents excusés :** J.BAUDINIÈRE ; J.BOURHIS ; C.BREZILLON ; C.CABANAC ; C.DELOR ; J-L.GAY ; J.ISRAEL ; H.JORET ; S.RESPAUD.

**Secrétaire de séance :** Corinne ANGLADE.

### **Objet :** commission d'appel d'offres

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article 22 du Code des Marchés Publics

Considérant la nécessité de constituer une Commission d'Appel d'Offres qui sera compétente sur l'ensemble des dossiers qui lui sera soumis,

Cette commission doit comprendre, outre son Président, trois membres titulaires et trois suppléants. Ils sont élus au sein du Conseil Syndical au scrutin secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Après élection sont nommés :

#### **Membres titulaires**

- Laurence BLANC
- Danielle SOULA
- Céline ROUSSEL-LOPEZ

#### **Membres suppléants**

- Corinne ANGLADE
- Lydia LASSALLE
- Odile RIZZOLA

Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 30/04/2026



ID : 031-243100138-20260428-BUDGETSIVOM2026-BF

De la commission d'appel d'offres.

Le Président désignera un secrétaire chargé de la rédaction du procès-verbal d'appel d'offres.

Monsieur le Président est habilité à signer toutes les pièces nécessaires à la conclusion des marchés.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents

Nombre de membres en exercice : 20

Nombre de membres présents : 13

**Suffrages exprimés**

Pour : 13 Contre 0 Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Président

Guy BARTHET

La Secrétaire  
Corinne ANGLADE



rendu exécutoire  
Après dépôt en Sous-Préfecture  
Et publication ou notification du

M Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.